

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00521

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGETS
PRINCIPAL ET ANNEXE TRANSPORT - EXERCICE 2022**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 82
Nombre de pouvoirs : 29
Nombre de voix : 111

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221208-D20220052110

Date de mise en ligne : 21 décembre 2022

M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER
LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Audrey BERTHEAS, M. Christophe CHALAND,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE TRANSPORT - EXERCICE 2022

Le Trésorier Principal Municipal nous a transmis l'état des créances irrécouvrables du Budget Principal et du Budget des Transports. Toutes les voies d'exécution ayant été épuisées, sans pour autant aboutir au recouvrement de ces créances, le Trésorier sollicite :

- d'une part, l'admission en non-valeur des créances pour lesquelles aucune action de recouvrement n'est possible en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou de leur disparition,
- d'autre part, l'annulation des créances éteintes ayant fait l'objet soit d'une procédure en rétablissement personnel soit d'une procédure collective.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

La créance éteinte s'impose à Saint-Etienne Métropole et au Trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

1) Budget Principal

- Admissions en non-valeur

Les sommes à recouvrer concernent essentiellement des impayés sur abonnements au Centre Nautiform, les stationnements des gens du voyage, les taxes sur les ordures ménagères sur certaines communes transférées en 2017 et des dégradations de voirie.

Exer- cice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOUVRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		HT Budgétaire	TVA	TTC		
2015	T-1537	60,00	12,00	72,00	NAUTIFORM	Poursuite sans effet
2016	T-1489	33,33	6,67	40,00	NAUTIFORM	Poursuite sans effet
	T-1977	1 368,39		1 368,39	Aires d'accueil gens du voyage	PV carence
2017	T-2281	102,00	-	102,00	DOMMAGE VOIRIE	Poursuite sans effet
	T-296	30,00	6,00	36,00	NAUTIFORM	Poursuite sans effet

	T-3123	4,32	0,86	5,18	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-7122089175	87,98	-	87,98	Reprise taxe ordure ménagère	Poursuite sans effet
	T-716208404613	143,65	-	143,65	Reprise taxe ordure ménagère	PV carence
	T-716208404621	105,05	-	105,05	Reprise taxe ordure ménagère	Poursuite sans effet
	T-716208404728	141,52	-	141,52	Reprise taxe ordure ménagère	Personne disparue
	T-716208893628	179,54	-	179,54	Reprise taxe ordure ménagère	PV carence
	T-716208893629	179,54	-	179,54	Reprise taxe ordure ménagère	PV carence
	T-859	108,38		108,38	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
2018	T-1054	4 281,77	-	4 281,77	NAUTIFORM	PV carence
	T-107	95,25	19,05	114,30	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-120	28,93	-	28,93	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-1247	169,70	33,94	203,64	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-1269	28,93	-	28,93	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-1580	169,70	33,94	203,64	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-1782	169,70	33,94	203,64	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-1905	421,87	-	421,87	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
	T-2002	169,70	33,94	203,64	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-2401	18,83	3,77	22,59	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-2548	179,00	-	179,00	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
	T-315	75,49	15,10	90,59	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-329	28,93	-	28,93	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-3644	23,20	-	23,20	NAUTIFORM	Poursuite sans effet
	T-577	97,15	19,43	116,58	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-609	28,93	-	28,93	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-741	74,45	14,89	89,34	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-751	28,93	-	28,93	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-956	169,70	33,94	203,64	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
	T-975	28,93	-	28,93	Loyers Bâtiments économiques	PV carence
2019	T-2770	5,74	1,15	6,89	Loyers Bâtiments économiques	Poursuite sans effet
	T-3708	423,36		423,36	Jugement	Personne disparue

2020	T-167	0,01	-	0,01	RESEAU DE VOIRIE	RAR inférieur seuil poursuite
	T-2280	0,03	-	0,03	Loyers Bâtiments économiques	RAR inférieur seuil poursuite
	T-2646	47,00	-	47,00	NAUTIFORM	Poursuite sans effet
	T-3377	344,84	-	344,84	Aires d'accueil gens du voyage	Combinaison infructueuse d actes
	T-537	0,01	-	0,01	COMMANDE MUSEE	RAR inférieur seuil poursuite
2021	T-1024	0,10	-	0,10	Loyers Bâtiments économiques	RAR inférieur seuil poursuite
	T-2150	1 562,08	-	1 562,08	DOMMAGE VOIRIE	Personne disparue
	T-500013	0,01	-	0,01	Location restaurant	RAR inférieur seuil poursuite
	T-500018	0,01	-	0,01	CHAUFFAGE	RAR inférieur seuil poursuite
	T-500104	0,01	-	0,01	FOURNITURES LAMPES LED	RAR inférieur seuil poursuite
	T-500226	0,01	-	0,01	ENERGIE ELEC	RAR inférieur seuil poursuite
	T-500393	0,01	-	0,01	FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	RAR inférieur seuil poursuite
	T-500523	0,01	-	0,01	ABONT TEL	RAR inférieur seuil poursuite
	T-500717	0,01	-	0,01	EXPO MUSEE LIVRES DIQUES	RAR inférieur seuil poursuite
	T-500869	0,01	-	0,01	COMBUSTIBLE GAZ	RAR inférieur seuil poursuite
	T-500981	0,01	-	0,01	CESSION IMMO	RAR inférieur seuil poursuite
	T-916	0,01	-	0,01	Loyers Bâtiments économiques	RAR inférieur seuil poursuite
	T-925	0,01	-	0,01	ENERGIE ELEC	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL GENERAL		11 216,06	268,61	11 484,68		

Par conséquent, il est proposé au Conseil Métropolitain d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **11 216.06 € (HT)**. La dépense correspondante sera inscrite au **compte 6541** au budget Principal.

- Créances éteintes

Les sommes à recouvrer concernent essentiellement des loyers des bâtiments économiques, les taxes sur les ordures ménagères sur certaines communes transférées en 2017 et une facture d'eau reprise sur le budget principal suite à une erreur de comptabilisation :

Exercice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOUVRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		HT (Budgétaire)	TVA	TTC		
2017	T249	375,00	75,00	450,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
	T89	375,00	75,00	450,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T2620	625,00	125,00	750,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
	T2322	215,00	43,00	258,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
	T424	133,06	26,61	159,67	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
	T1817	517,57	103,51	621,08	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
	T2306	369,08	73,82	442,90	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
	T2596	51,98	10,39	62,37	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2015	T2954	495,22	99,04	594,26	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
	T1421	170,00	-	170,00	REOM	Clôture pour insuffisance d'actif
	T1420	137,26	-	137,26	REOM	Clôture pour insuffisance d'actif
	T1944	59,46	11,89	71,35	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
TOTAL GENERAL		3 523.63	643.26	4 166.89		

Par conséquent, il est proposé au Conseil Métropolitain d'admettre en créances éteintes les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **3 523.63 € (HT)**. La dépense correspondante sera inscrite au **compte 6542** au budget Principal.

2) Budget des Transports

Les sommes à recouvrer concernent une dégradation de Vélo.

- Admissions en non-valeur

Exercice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOUVRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		HT (Budgétaire)	TVA	TTC		
2018	T54	4 272,45	854,49	5 126,94	VOL VELO	PV CARENCE

Par conséquent, il est proposé au Conseil Métropolitain d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de 4 272.45 € (HT). La dépense correspondante sera inscrite au compte 6541 au budget des Transports.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les admissions en non-valeur et créances éteintes ci-dessus pour un montant budgétaire de 14 739 ,69 € sur le Budget Principal et 4 272,45 € sur le budget des Transports,**
- **autorise la réalisation de la dépense sur les comptes 6541 et 6542 sur chacun de ces budgets,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 des budgets Principal et Transports de l'exercice 2022.**

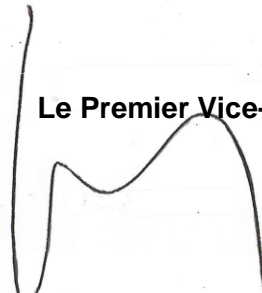
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD